



Gestionnaire  
du Réseau de Transport d'Électricité

# PROJET DE LIGNE ELECTRIQUE COTENTIN – MAINE

## Dossier de presse

***A l'issue du débat public, RTE décide de poursuivre le projet de ligne à 400 000 volts depuis le Cotentin en direction du Sud.***

Contact presse

RTE - Laurence Lessard - 01.41.02.18.71 - 06.81.86.20.89 - [laurence.lessard@rte-france.com](mailto:laurence.lessard@rte-france.com)

# PROJET COTENTIN – MAINE

## SOMMAIRE

<b>LA DECISION DE RTE</b>	<b>P3</b>
<b>LES ENGAGEMENTS DE RTE</b>	<b>P4</b>
<b>LE DIALOGUE CONTINUE</b>	<b>P6</b>
<b>LE PROJET COTENTIN – MAINE, EN BREF</b>	<b>P8</b>
<b>RTE, LE MAÎTRE D’OUVRAGE</b>	<b>P9</b>
<b>INFORMATIONS PRATIQUES</b>	<b>P10</b>

# PROJET COTENTIN – MAINE : LA DECISION DE RTE

***Du 24 octobre 2005 au 23 février 2006, le projet de construction d'une nouvelle ligne électrique permettant l'insertion dans le réseau de transport d'électricité du projet de groupe de production Flamanville 3 a fait l'objet d'un débat public. A l'issue du débat public, RTE a décidé de poursuivre ce projet visant à construire une nouvelle ligne à 400 000 volts depuis le Cotentin et en direction du sud.***

Le débat public a permis d'aborder le projet Cotentin – Maine dans sa globalité : opportunité, objectifs et caractéristiques principales. RTE a pu disposer d'un espace de dialogue pédagogique pour expliciter sa mission de service public ainsi que les aspects techniques de son projet (synchronisme, alternatives techniques, constitution technique du projet), les impacts environnementaux et les enjeux socio-économiques. Ce débat public a également été l'occasion d'une large expression de chacun sur ses attentes et aspirations en termes de cadre de vie et d'environnement. RTE l'a prise en compte pour la poursuite de son projet.

RTE a ainsi pu tirer du débat public les enseignements suivants :

- **Justification technique du projet** : Tous les experts intervenus à la demande de la CPDP ont confirmé la nécessité de renforcer le réseau de transport d'électricité si l'EPR s'implante à Flamanville. La société CESI<sup>1</sup>, expert indépendant choisi par la CNDP, a confirmé que la ligne aérienne en direction du sud est bien la solution la plus adaptée sur le plan technique, économique et environnemental.
- **Lignes électriques et santé** : RTE a noté la préoccupation des habitants de la zone pour leur santé. Même si la réglementation française offre un niveau élevé de protection du public, la nécessité apparaît clairement de développer l'information transparente sur le thème des champs électromagnétiques auprès de la population concernée par la ligne Cotentin - Maine.
- **Monde agricole** : RTE a noté la double préoccupation concernant les animaux d'élevage et les exploitations agricoles. Les engagements qu'il a pris pour le projet Cotentin – Maine lors du débat public en témoignent.
- **Insertion dans l'environnement** : La préservation du cadre de vie, de l'environnement naturel, de l'économie locale et du tourisme est une préoccupation forte de la population, que RTE partage. La recherche du tracé doit garantir la meilleure insertion du projet dans l'environnement.

Le 4 mai 2006, la poursuite du projet de troisième unité de production d'électricité de type EPR sur le site de Flamanville a été décidée par EDF.

RTE a décidé de poursuivre le projet de ligne électrique « Cotentin – Maine » en demandant au Ministre chargé de l'industrie d'engager la concertation locale préalable au lancement des procédures réglementaires, dans les conditions fixées par la circulaire du 9 septembre 2002 de la Ministre Déléguée à l'Industrie, relative au développement des réseaux publics de transport et de distribution de l'électricité.

Le projet consiste à construire une ligne double à 400 000 volts d'environ 150 km depuis le Cotentin en direction du sud (Ille et Vilaine et/ou Mayenne), ainsi que les postes électriques nécessaires à ses extrémités pour la raccorder au réseau de transport d'électricité existant.

Il s'agit maintenant, en concertation avec tous les acteurs concernés, de rechercher le tracé offrant le meilleur équilibre entre, d'une part le respect de l'intérêt général et, d'autre part la préservation de l'environnement, du cadre de vie des territoires concernés et des attentes exprimées à l'occasion du débat public par les élus, les agriculteurs, les associations, les particuliers...

---

<sup>1</sup> *Centro Elettrotecnico Sperimentale Italiano. Laboratoire indépendant italien, CESI est une société de services d'essais, de certification et de consultation reconnue internationalement regroupant près de 1050 personnes.*

# PROJET COTENTIN – MAINE : LES ENGAGEMENTS DE RTE

(1/2)

*Le débat public a offert l'opportunité de prendre en compte, dès le début du projet, les attentes de la population et ses préoccupations quant à l'environnement et au cadre de vie.*

*Sur la base des enseignements du débat public, RTE prend les engagements suivants pour la poursuite du projet :*

- **Se mobiliser pour être, en matière de concertation, au meilleur niveau européen et mettre en oeuvre tout son savoir-faire pour déboucher sur le projet le plus adapté :**
  1. RTE s'engage à tenir régulièrement informés l'ensemble des habitants des communes concernées.
  2. RTE s'engage à développer auprès d'eux les informations issues de 30 années de recherche scientifique sur le thème des champs électromagnétiques de très basse fréquence, par exemple au cours de réunions de proximité avec les représentants locaux (élus, associations...).
  
- **Porter une attention particulière au respect des activités agricoles :**
  1. RTE s'engage à proposer des choix de tracés ne surplombant pas les bâtiments d'élevage et limitant leur proximité avec la nouvelle ligne. Il souhaite que les représentants des exploitants puissent jouer un rôle actif dans la recherche du meilleur tracé possible.
  2. RTE s'engage à réaliser des diagnostics électriques de compatibilité des bâtiments d'élevage avec la future ligne et, si nécessaire, à financer les mesures correctives, telles que la mise à la terre et la mise en « équipotentialité » des structures métalliques.
  3. RTE s'engage, dans les cas exceptionnels où des problèmes surviendraient malgré ces actions préventives, à ce que le GPSE (Groupe de travail Permanent sur la Sécurité Électrique dans les exploitations agricoles) prenne le relais en réalisant des diagnostics zootechniques, vétérinaires et électriques.
  4. RTE s'engage à convenir avec les organisations agricoles d'un barème d'indemnisation, entériné par une convention particulière, qui tiendra compte des cultures spécifiques du territoire concerné par l'ouvrage.
  5. RTE s'engage à ce que, si les organisations agricoles le souhaitent, cette convention puisse également concerner les modalités de dialogue pour l'implantation des pylônes, l'organisation et le suivi des chantiers.

# PROJET COTENTIN – MAINE : LES ENGAGEMENTS DE RTE

(2/2)

- **Préserver au maximum le cadre de vie, l'environnement naturel, l'économie locale et le tourisme :**
  1. RTE s'engage à proposer des choix de tracé qui ne surplomberont pas d'habitations et même qui s'en éloigneront le plus possible.
  2. RTE s'engage à travailler avec des spécialistes du paysage, à réaliser des simulations photographiques et vidéo, et à utiliser les techniques de réalité virtuelle pour identifier les points d'implantation les moins visibles dans le paysage.
  3. RTE s'engage à rechercher, avec les propriétaires riverains et les exploitants agricoles concernés, les implantations de pylônes les moins gênantes au plan visuel et pour leurs activités.
  4. RTE s'engage à étudier des mesures complémentaires, par exemple des plantations arbustives pour limiter la gêne visuelle.
  5. Attentif au respect de la faune et la flore, RTE s'engage à poursuivre la concertation avec les acteurs qui ont appelé son attention, notamment sur les oiseaux migrateurs et les haies bocagères.
  
- **Etudier préférentiellement le regroupement de la ligne avec d'autres infrastructures à chaque fois que cela sera possible.**

Les regroupements possibles seront prioritairement étudiés, notamment entre le poste électrique d'arrivée de la nouvelle ligne et les postes envisagés pour alimenter la Ligne à Grande Vitesse Bretagne – Pays de Loire et pour améliorer la qualité de l'alimentation électrique de la région de Laval.

Néanmoins, l'option du regroupement de la ligne Cotentin – Maine avec la ligne existante Manuel – Domloup est apparu inenvisageable compte-tenu du nombre important d'habitations à proximité de cette dernière.
  
- **Proposer aux préfets, pour la mise en œuvre du futur Plan d'Accompagnement de Projet (PAP<sup>2</sup>), d'aider des actions visant :**
  1. à mettre en place des mesures de compensation, notamment des projets d'enfouissement de lignes à moyenne tension ;
  2. à mettre en œuvre des actions de développement durable, favorisant notamment le développement d'énergies renouvelables décentralisées et la maîtrise de la demande d'énergie, ou permettant le développement de l'accès à l'internet à haut débit.

---

<sup>2</sup> Le PAP est un dispositif d'accompagnement de la construction des lignes de transport électriques aériennes, prévu dans le Contrat de Service Public signé entre l'État et RTE. Pour une ligne à 400 000 volts, le montant du PAP est fixé à 10 % du coût de construction de la ligne. Il sert à accompagner ou faire émerger des actions locales ou régionales sur le territoire concerné par le projet de ligne aérienne.

Les opérations qui peuvent être financées relèvent de mesures esthétiques améliorant l'intégration visuel du nouvel ouvrage, de compensations touchant d'autres ouvrages et visant à l'amélioration de leur insertion dans le paysage (effacement ou déplacement de réseaux électriques existants, quelle que soit leur tension), s'inscrivant dans le développement durable (développement économique local, maîtrise de la demande d'énergie...).

## PROJET COTENTIN – MAINE : LE DIALOGUE CONTINUE (1/2)

*L'implantation des lignes et postes électrique en domaine public ou en domaine privé confère à RTE des responsabilités spécifiques tant par rapport aux citoyens et à leurs droits que par rapport à l'environnement.*

*Conformément au principe de transparence qui guide son action, RTE développe son réseau par un dialogue permanent avec l'ensemble des acteurs locaux. Objectif : trouver le meilleur équilibre entre, d'une part le respect de l'intérêt général et, d'autre part la préservation de l'environnement, du cadre de vie des territoires concernés et des attentes exprimées à l'occasion du débat public par les élus, les agriculteurs, les associations, les particuliers...*

Les projets de création d'ouvrage font l'objet d'une procédure précise de détermination de leur lieu d'implantation, sous l'autorité du préfet. Elle met en présence le **ministère de l'Industrie (DIDEME)**, compétent pour délivrer les Déclaration d'Utilité Publique (DUP) des lignes 400 000 volts ; les **Préfets de département**, compétents pour délivrer les DUP des postes électriques et responsables de l'instruction administrative (pilotage, information de la DIDEME, ...) ; les **services de l'Etat** (DRIRE, DIREN, DDE, ...) experts auprès du préfet pour apprécier le projet ; les **maires, les associations, les particuliers**. Elle se déroule selon différentes étapes, au cours desquels les critères humains et environnementaux sont systématiquement pris en compte pour minimiser l'impact du projet :

1. **La concertation** : La concertation se déroule sous l'égide des Préfets de département, et prend la forme de réunions associant les services de l'Etat, les élus et les associations représentatives des populations concernées, et le maître d'ouvrage. Elle vise à définir les caractéristiques et les mesures d'insertion environnementales et d'accompagnement du projet, ainsi qu'à apporter une information de qualité aux populations concernées par le projet.

La première phase porte sur la présentation du projet et la délimitation de la zone de recherche d'un site ou d'un cheminement (dénommée « aire d'étude »), qui doit être suffisamment large pour n'écartier aucune solution.

La seconde phase consiste à procéder au recensement des différentes contraintes à l'intérieur de cette aire d'étude, à la présentation de différents partis envisageables et au choix d'un parti au sein duquel sera déterminé le fuseau de moindre impact pour la ligne et les emplacements envisagés pour les postes.

2. **L'étude d'impact** : A partir d'une analyse de l'état initial du site et de son environnement (milieux naturels, espaces agricoles, forestiers, maritimes, de loisirs et également patrimoine culturel, habitat...), l'étude d'impact évalue les effets directs et indirects, temporaires et permanents du projet sur l'environnement.

Elle présente ensuite les raisons pour lesquelles le projet présenté a été retenu, notamment du point de vue des préoccupations d'environnement, ainsi que les mesures envisagées pour supprimer, réduire et si possible compenser les effets du projet sur l'environnement.

La publicité de l'étude d'impact est assurée grâce à l'enquête publique. En outre, RTE publie désormais sur son site Internet les études d'impact des projets de construction de lignes électriques à très haute tension.. L'étude d'impact est accompagnée d'un résumé non technique, qui en facilite la prise de connaissance par le public.

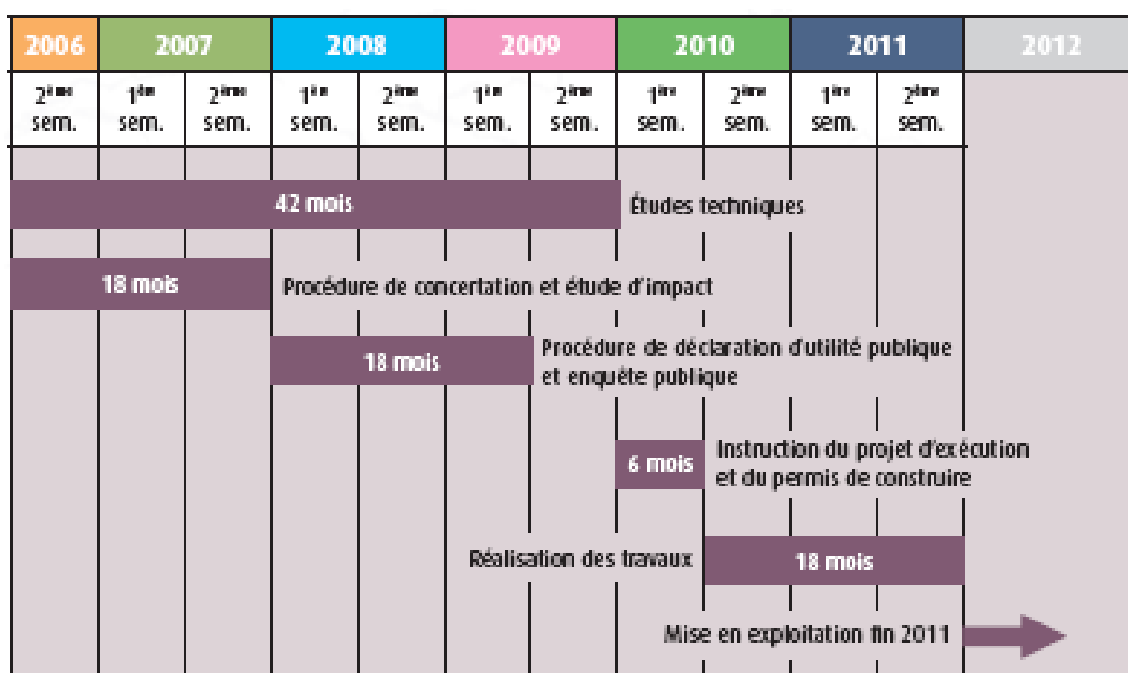
## PROJET COTENTIN – MAINE : LE DIALOGUE CONTINUE (2/2)

3. **La demande de Déclaration d'Utilité Publique** : La DUP a pour objet d'affirmer le caractère d'intérêt général d'un projet de ligne ou de poste électrique.

La demande de DUP est instruite par la Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE), par délégation du Préfet. Elle comporte une consultation des maires et des services de l'État ainsi qu'une enquête publique préalable, organisée dans les communes concernées. Diligemment par un commissaire enquêteur ou par une commission d'enquête désigné(e) par le Président du tribunal administratif, cette enquête d'une durée minimale d'un mois, permet de tenir le public informé du projet et de recueillir ses observations.

A l'issue de l'enquête, le commissaire enquêteur (ou la commission d'enquête) rédige un rapport qui relate le déroulement de l'enquête puis donne un avis personnel et motivé sur le projet. Le dossier complet de l'enquête est adressé au préfet qui le transmet à RTE pour réponses aux observations du public et du commissaire enquêteur.

4. **L'élaboration du projet de détail** : RTE élabore le projet de détail de l'ouvrage, en liaison notamment avec l'Administration, les communes concernées et les chambres d'agriculture. Il engage ensuite avec les propriétaires et les exploitants un dialogue destiné à permettre de dégager, dans toute la mesure du possible, un consensus sur le tracé de détail des lignes et l'emplacement exact des postes.



# PROJET COTENTIN – MAINE : EN BREF

## ***Pourquoi une nouvelle ligne électrique ?***

Le 4 mai 2006, EDF a annoncé sa décision de mettre en service un troisième groupe de production d'électricité à Flamanville, de technologie EPR. Un tel accroissement de la production du Nord Cotentin exposerait à des risques sérieux de coupure d'électricité étendue (cf page suivante). Face à ces risques, la construction d'une ligne à 400 000 volts en direction du sud apparaît comme la solution la plus adaptée au regard des enjeux techniques, économiques et environnementaux.



## ***En quoi consiste le projet ?***

Le projet consiste en la création d'une ligne électrique à 400 000 volts, d'environ 150 km de long, avec un pylône de 45 à 65 m de haut tous les 500 mètres en moyenne.

Son aspect serait similaire à la ligne existante reliant les postes de Manuel (commune de l'Etang-Bertrand dans la Manche) et de Domloup (à l'est de Rennes). A chacune de ses extrémités, un poste électrique est nécessaire pour raccorder la nouvelle ligne au réseau de transport.

## ***Où sera localisée la ligne ?***

La ligne ne partira pas de Flamanville même, mais d'un poste électrique qui pourrait être localisé au plus près de l'endroit où se séparent les deux lignes à 400 000 volts actuelles (l'une en direction de Rennes, l'autre de Rouen), c'est-à-dire aux environs de la commune de Périers (Manche).

Le poste électrique d'arrivée de la ligne devra être raccordé à la ligne existante qui relie les postes de Domloup (à l'est de Rennes) et des Quintes (à côté du Mans).

Le tracé exact de la ligne n'est pas connu à ce stade. Il résultera d'une large concertation locale, prenant en compte de nombreuses sensibilités environnementales et paysagères.

Cette concertation avec les acteurs locaux garantira également une vision partagée de l'évolution du contexte économique, industriel et énergétique régional qui permettra au projet d'accompagner le développement du territoire.

## ***Combien coûtera la ligne ?***

Le coût de construction de la ligne est estimé à 150 millions d'euros, auquel s'ajoute celui de la construction ou de l'adaptation des deux postes électriques. Le montant total du projet serait d'environ 180 à 220 millions d'euros, en fonction des options retenues.

### **EN QUELQUES CHIFFRES**

⇒	longueur de la ligne	~ 150 km
⇒	nombre de pylônes	~ 300
⇒	coût total du projet	~ 180 à 220 M€
⇒	nombre de communes traversées	~ 50
⇒	emplois liés au chantier	~ 200
⇒	montant du plan d'accompagnement de projet	~ 12 à 15 M€
⇒	montant des taxes perçues par l'ensemble des communes situées sur le tracé de la ligne	~ 900.000 €/an

# PROJET COTENTIN – MAINE : RTE, LE MAÎTRE D'OUVRAGE

*RTE, société anonyme filiale du groupe EDF, est le gestionnaire du réseau de transport d'électricité français. Entreprise de service public, il a pour mission l'exploitation, la maintenance et le développement du réseau haute et très haute tension. Il est garant du bon fonctionnement et de la sûreté du système électrique.*

*RTE achemine l'électricité entre les fournisseurs d'électricité (français et européens) et les consommateurs, qu'ils soient distributeurs d'électricité (EDF et les entreprises locales de distribution) ou industriels directement raccordés au réseau de transport.*

Grâce à la mobilisation constante de ses 8000 collaborateurs, RTE achemine l'électricité entre les fournisseurs d'électricité (français et européens) et les consommateurs, qu'ils soient distributeurs d'électricité (EDF et les entreprises locales de distribution) ou consommateurs éligibles (sites industriels directement raccordés au réseau de transport).

## Les missions de RTE

**RTE doit assurer la continuité et la qualité du service de transport d'électricité.** A ce titre il doit garantir :

⇒ **L'ajustement à tout moment, de la production à la consommation.** Puisque l'électricité ne se stocke pas à l'échelle industrielle, à tout instant, la production d'électricité doit être égale à celle qui est consommée. RTE veille donc à assurer, en permanence, un équilibre entre les offres de production et les besoins de consommation qui varient selon des facteurs multiples comme la saison, la météo, l'heure de la journée... Des prévisions réalisées à partir des statistiques des années précédentes définissent les besoins théoriques nécessaires qui sont ajustés en permanence.

⇒ **La sûreté de fonctionnement du système électrique.** RTE doit ainsi réagir quasi instantanément en cas d'aléas ou de panne pour adapter la configuration du réseau et permettre à tout moment le passage de l'électricité.

⇒ **L'entretien et le développement du réseau public de transport d'électricité.** Différents événements affectent au quotidien le bon fonctionnement du système électrique tels que les coups de foudre, les pannes de matériel, les détériorations de câbles souterrains lors de travaux... Ils entraînent des perturbations du courant, parfois même des coupures. Ces altérations de la qualité du courant peuvent occasionner de sérieux désagréments, pour les process industriels. C'est pourquoi la qualité de fourniture est une préoccupation majeure de RTE. Ceci se traduit par une grande vigilance dans le contrôle des ouvrages électriques et un souci de garantir constamment le professionnalisme de ses équipes.

Le développement du réseau de transport est nécessaire pour :

- ⇒ raccorder de nouveaux clients producteurs, distributeurs ou consommateurs,
- ⇒ répondre à la croissance diffuse des consommations,
- ⇒ rendre plus fluide le marché à l'échelle européenne,
- ⇒ renouveler le réseau lorsqu'il devient vétuste.
- ⇒

**La recherche de solutions techniques se fait au travers d'une concertation ouverte avec les collectivités, le monde associatif et le public concernés.**

# INFORMATIONS PRATIQUES

## INTERLOCUTEURS DU PROJET

### **Directeur de projet national : Olivier HERZ**

Représentant de la direction de RTE, maître d'ouvrage du projet, il assure la responsabilité générale du projet auprès de l'ensemble des acteurs concernés.

### **Chef de projet national : Gaëtan DESQUILBET**

Par délégation du Directeur de projet, il assure le pilotage opérationnel du projet. Il est notamment chargé de l'intégration de l'ouvrage dans l'environnement et des études techniques. Il coordonne la construction de l'ouvrage jusqu'à sa mise en service.

## INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

**[www.rte-france.com](http://www.rte-france.com)**

**[www.debatpublic-thtcotentin-maine.org](http://www.debatpublic-thtcotentin-maine.org)**

Contact presse : Laurence Lessard

Téléphone fixe : 01.41.02.18.71

Tél. Portable : 06.81.86.20.89

E-Mail : [laurence.lessard@rte-france.com](mailto:laurence.lessard@rte-france.com)

Adresse : RTE – 1 Terrasse Bellini – TSA 41 000 - 92919 LA DEFENSE CEDEX